

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 07 DECEMBRE 2023 à 19H45

Etaient présents : Mesdames Yolande Boichut, Marielle Castella, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs David Bardey, Claude Cabaud, Claude Faivre, Patrick Deleule, Benoît Martin, Louis Vallet.

Etait absente excusée : Anne-Sophie Maire

Etait absent : néant

Quorum : cinq

Secrétaire de séance : Madame Yolande Boichut

Madame le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délibération pour la tarification 2024 du réseau de chaleur. La demande est acceptée à l'unanimité.

Ordre du jour

- ❖ Approbation du procès-verbal du 26/10/2023
- ❖ Tarification 2024 Réseau de chaleur
- ❖ Modification de la délibération créant la ZAD
- ❖ Etat d'assiette et destination des coupes de bois pour 2024
- ❖ Vente de bois de chauffage aux particuliers
- ❖ Carrière : valorisation des stériles d'exploitation par concassage et criblage
- ❖ Délimitation des zones d'accélération pour les énergies renouvelables
- ❖ Mise à disposition de locaux et matériels à l'association « Renov'Myon notre Dame de l'Assomption »
- ❖ Cotisation Centre de Gestion du Doubs
- ❖ Suppression poste rédacteur et création poste rédacteur principal 2^{ème} classe
- ❖ Complément indemnitaire annuel
- ❖ Régularisation facture d'achats
- ❖ Questions diverses

Validation du procès-verbal du 26 octobre 2023

Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

Tarification 2024 Réseau de Chaleur

Pour que le budget annexe du Réseau de Chaleur soit autonome en dépenses et en recettes et qu'il ne soit plus nécessaire, à terme, de procéder à son équilibre par le versement d'une subvention provenant du budget principal de la commune ; et parce que la matière première (plaquettes forestières) a subi une hausse significative, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de revente de chaleur.

Après échange puis délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter le tarif de 10 %.

Le prix du MWH passe de 58.41 euros HT à 64.25 euros HT soit 67.78 euros TTC, à compter de la prochaine facturation.

Modification de la délibération créant la ZAD

Madame le Maire rappelle aux conseillers le dossier de création d'une zone d'aménagement différé sur la commune (parcelle AB 35 pour créer un aménagement d'espace public et parcelles AB 175 pour rénover le bien situé sur ce terrain et créer l'atelier municipal). La commune avait pris une délibération pour créer cette ZAD.

Or, afin de préparer l'arrêté pour la création des deux ZAD, la Direction Départementale des Territoires demande une nouvelle délibération, non pas pour que la commune donne son accord pour la création de la ZAD mais pour solliciter le Préfet en vue de cette création.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette sollicitation

Etat d'assiette et destination des coupes pour 2024

Monsieur Patrick Deleule présente l'assiette des coupes 2024 puis la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte ce programme pour 2024.

Vente de bois aux particuliers

Concernant la vente de lots de bois de chauffage aux particuliers, Monsieur Patrick Deleule propose d'appliquer trois tarifs :

- 5.50 euros HT le stère, tarif de base
- 5.00 euros HT le stère pour les bois de médiocre valeur
- 2 euros HT le stère pour les bois très difficiles d'accès.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces tarifs.

Carrière de Myon

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société SAS La carrière de Myon souhaite concasser et cribler les stériles de la carrière de Myon pour permettre de mieux les valoriser et ainsi éviter des traversées de véhicules dans le village. Le concassage et le criblage se dérouleront dans le périmètre d'autorisation de la carrière.

Cette activité de concassage-criblage est soumise à déclaration au titre de la réglementation des installations classées, rubrique n° 2515-1b dans le code de l'environnement pour une puissance inférieure à 200 kW.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal :

- ✓ Accepte la demande de la SAS La carrière de Myon pour la valorisation des stériles d'exploitation par concassage et criblage,
- ✓ Autorise la SAS Carrière de Myon à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Délimitation des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER)

Le Maire fait part aux conseillers de la réunion organisée par la préfecture en octobre dernier concernant les dispositions des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables.

Sur application de la Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, il est demandé à toutes les communes de définir, après concertation avec leurs administrés, **et avant le 31 décembre 2023**, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc..).

Considérant le délai de réflexion trop court et l'échelle de réflexion inadaptée (échelle communale alors que les travaux devraient être réalisés au moins à l'échelle intercommunale), le Conseil Municipal adopte le principe de définition des ZAER avant le 30/04/2024 à condition d'obtenir les renseignements complémentaires par les services de l'Etat permettant de se positionner sur cette demande.

Mise à disposition de locaux et matériel à l'association Rénov'Myon Notre Dame de l'Assomption

Cette association, nouvellement créée, œuvre pour la commune afin de trouver des fonds pour la rénovation de l'église Notre Dame de l'Assomption de Myon.

Après délibération, le Conseil Municipal décide que cette association pourra utiliser les locaux et le matériel de la commune gracieusement lorsque ceux-ci seront disponibles.

Cotisation Centre de Gestion du Doubs

Les centres de gestion est un partenaire privilégié des collectivités pour la gestion des ressources humaines et l'accompagnement dans notre rôle d'employeur. Chaque département à son centre de gestion.

Une cotisation est versée chaque trimestre par les communes. Le taux passera de 2.06 % au 1^{er} janvier 2024 (1.96% en 2023) calculé sur la masse salariale.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette décision.

Suppression du poste de rédacteur et création du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe

Madame Le Maire informe les conseillers qu'à la suite de l'avancement de grade de Madame Bonvicini Carmen, il convient de supprimer le poste de rédacteur actuel et de créer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette décision.

Complément indemnitaire annuel

Madame le Maire expose aux membres présents le contenu du CIA (Complément Indemnitaire Annuel). C'est une prime facultative versée par les collectivités, elle permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens de service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de verser cette prime, pour l'année 2023, aux agents municipaux.

Régularisation facture achats

Le Maire expose qu'il convient de facturer la somme de 87.04 euros à Madame Viennet Joëlle, employée par les Francas à l'école de Myon pour des achats personnels effectués chez Javel Barbizier et facturés à la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette décision.

Questions diverses

- **Subvention d'équilibre** : Lors de l'établissement des budgets prévisionnels en début d'année, il avait été proposé de verser la somme de 4734.96 € du budget principal vers le budget annexe Réseau de Chaleur pour présenter un budget équilibré. Afin de régulariser cette écriture avant la fin de l'exercice 2023, il est nécessaire de voter une décision modificative (DM) d'un montant inférieur à celui initialement prévu.
Afin de combler le déficit, le Conseil Municipal décide de verser une subvention au budget réseau de chaleur d'un montant de 1548.92 euros au lieu de 4734.96 €.
- **Club du Lison** : La commune a reçu un courrier du Club du Lison qui demande de gratuité de la salle de convivialité, louée le dimanche 3 décembre pour fêter ses 40 ans d'existence.
le Conseil Municipal décide, exceptionnellement, de ne pas facturer la location de la salle de convivialité pour cet événement.

- **Registre personnes vulnérables** : Depuis la crise sanitaire liée à la canicule de 2003, les mairies doivent obligatoirement tenir un registre au titre de leurs obligations en matière de participation au « plan départemental d'alerte et d'urgence au profit des personnes âgées et/ou handicapées en cas de risques exceptionnels ». Les personnes âgées de plus de 75 ans, isolées et les personnes en situation de handicap et/ou souffrant de problèmes de santé peuvent s'inscrire sur ce registre. Vous trouverez ci-joint un formulaire à compléter pour vous ou l'un de vos proches habitant le village. Ce formulaire sera à remettre auprès du secrétariat de Mairie. Il sera alors procédé à l'inscription de la personne sur ce registre nominatif mis à disposition des autorités en cas de besoin.

- **Carte d'identité/passeport** : Depuis plusieurs mois, le gouvernement et les collectivités sont investis pour faire face à la forte demande de titres d'identité et travaillent à réduire les délais d'instruction et de délivrance en deça de 30 jours. L'objectif aujourd'hui est de conforter ces efforts, et de profiter de la période creuse actuelle. La préfecture du Doubs demande aux communes de diffuser largement auprès des administrés les recommandations suivantes :
 - o Vérifier la validité de ses titres et programmer leur renouvellement suffisamment en amont en vue d'anticiper l'inscription aux examens scolaires, la réservation d'un voyage à l'étranger, l'éventualité d'un voyage professionnel.
 - o S'informer des modalités d'entrée dans le pays de destination
 - o Prendre en considération le Brexit, il n'est plus possible de se rendre au Royaume-Uni avec une simple carte d'identité
 - o Observer une attention particulière pour les mineurs dont les passeports ont une validité de 5 ans et non pas de 10 ans

- **Rénovation énergétique du bâtiment scolaire + salle de convivialité**
 Madame le Maire fait un retour sur la réunion en date du 13/11/2023 qui consistait en la présentation par notre prestataire KRUZIC et ses partenaires de la première phase d'étude pour la rénovation énergétique de notre bâtiment communal.
 Ont été réalisés : un diagnostic architectural, un diagnostic électrique, un diagnostic structurel et un diagnostic thermique.
 Avant de démarrer la phase APS (Avant-Projet Sommaire), il est nécessaire de faire réaliser une étude photovoltaïque (obligatoire pour obtenir des subventions de la Région BFC) et de consulter la LPO (Ligue pour les Oiseaux) et le CPEPESC (Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-Sol et des Chiroptères de Franche-Comté) pour établir une situation sur la fréquentation des Hirondelles et Chauves-souris sur le bâtiment.
 Le projet de rénovation, s'il est mené dans sa totalité, permettrait de passer d'une consommation de 90 kwh à 35 kwh sur le réseau de chaleur à l'issue des travaux.

- **Travaux d'aménagement de voirie au Lotissement « Les Chausselles »**
 La réception des travaux s'est tenue le 27/11/2023 en présence de la municipalité (S VIONNET, P DELEULE, L VALLET, C FAIVRE), de l'assistant à Maitre d'Ouvrage (M GUGLIELMETTI PG Conseil), de la Communauté de Communes Loue Lison (M GROSHENRY Vice-Président et M CLERC Technicien), l'entreprise BONNEFOY (C SANTONNA) et l'entreprise MOUROT (G CUQ)
 Les opérations préalables à la réception sont les suivantes : reprise et réparation d'un caniveau cassé pendant les manœuvres, le nettoyage des parties en terre végétale et préparation de l'engazonnement et diverses finitions. Les travaux d'enfouissement des lignes aériennes ne sont pas encore terminés (Travaux conduits par le SYDED et SNCTP)

- **Diagnostic Pont Bleu (Pont du Ranch)**
 Le rapport d'inspection détaillée nous a été présenté le 27/11/2023 par le bureau d'études PMM , missionné par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et le CEREMA dans le cadre du Programme National Ponts (PNP) auquel la commune de Myon s'est inscrite.
 Ce rapport relate les caractéristiques de ce pont métallique à poutres latérales à treillis multiples d'une travée, d'une longueur de 23 mètres et d'une largeur de 3.30 mètres. L'ouvrage est en mauvais état concernant sa structure.
 Pour pouvoir prétendre à des aides financières pour de futurs travaux sur ce pont (à hauteur de 60%), il est nécessaire de déposer un dossier de candidature auprès des animateurs du PNP. Ce dossier technique pourrait être préparé par le bureau PMM. Un devis est attendu pour poursuivre la démarche.

- **Maintenance Eclairage Public**

Nous avons été informés de la panne de deux becs de rue dans la rue des Vignes. Avant de prévoir une intervention par une entreprise spécialisée, merci d'informer le secrétariat de Mairie d'éventuelles pannes non recensées à ce jour.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Les vœux de la municipalité se tiendront le :

Dimanche 14 janvier

à 15h00

A la salle de Convivialité

Nous vous attendons nombreux pour un moment convivial autour de la Galette des Rois !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire
Boichut Yolande



Le Maire
Vionnet Sarah



Délibération 2023/54 : Tarif vente chaleur

Délibération 2023/55 : Modification de la délibération créant la ZAD

Délibération 2023/56 : Assiette, destination et dévolution des coupes pour 2024

Délibération 2023/57 : Vente de bois de chauffage aux particuliers

Délibération 2023/58 : Valorisation des stériles d'exploitation par concassage et criblage

Délibération 2023/59 : Zone d'accélération des énergies renouvelables

Délibération 2023/60 : Mise à disposition de locaux et de matériels à l'association « Rénov'Myon notre église de l'Assomption

Délibération 2023/61 : Adhésion aux missions complémentaires du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale -CDG25

Délibération 2023/62 : Délibération portant création ou suppression d'emploi (fonctionnaire)

Délibération 2023/63 : Régularisation achats

Délibération 2023/64 : Subvention d'équilibre – budget réseau chaleur -